CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

COFIJO

Société d'investissement à Capital Variable.
Siège social : 50, boulevard Haussmann, 75009 Paris.
391 222 296 RCS Paris.

Avis de reunion valant avis de convocation.

Messieurs les actionnaires sont informés qu'ils sont convoqués en assemblée générale ordinaire le vendredi 27 avril 2007 à 10h30 chez Lombard Odier Darier Hentsch Gestion, 8 rue Royale - 75008 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et les résolutions suivants.

Ordre du jour.

— Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes de l'exercice clos le 29 décembre 2006.
— Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 29 décembre 2006.
— Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions.
— Approbation des comptes de l'exercice clos le 29 décembre 2006.
— Affectation et répartition du résultat de l'exercice.
— Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Résolutions.

Première résolution. **—** L'assemblée générale, après avoir entendu lecture :
— du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 29 décembre 2006 et sur les comptes de cet exercice ;
— et du rapport général du Commissaire aux comptes,
approuve les comptes et le bilan de l'exercice tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution. **—** L'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice qui se soldent par un résultat négatif de - 1 144,15 euros.
Conformément aux statuts, l'assemblée générale décide de capitaliser intégralement la somme de - 1 144,15 euros.
Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Troisième résolution. **—** L'assemblée générale donne aux administrateurs quitus pour leur gestion de l'exercice 2006.
L'assemblée générale donne au Commissaire aux comptes quitus pour leur mission au titre de l'exercice 2006.

Quatrième résolution. **—** L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations visées par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et en approuve les termes.

Cinquième résolution. **—** L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente assemblée et du procès-verbal de celle-ci, pour l'accomplissement des formalités légales.

Les actionnaires représentant la fraction du capital exigé pourront, à compter de la parution du présent avis et jusqu'à 25 jours avant l'assemblée générale, requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de cette assemblée. Leur demande devra être adressée chez Lombard Odier Darier Hentsch Gestion, 8 rue Royale - 75008 PARIS, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Pour assister ou se faire représenter à l'assemblée générale :
— les titulaires d'actions nominatives doivent être inscrits sur les registres de la Société trois jours au moins avant la date de l'assemblée ;
— les titulaires d'actions au porteur doivent préalablement justifier de leur qualité, trois jours au moins avant la date de l'assemblée, sous la forme d'un enregistrement comptable de leurs titres, constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité teneur de compte.
Les actionnaires peuvent choisir l'une des formules suivantes :
— soit assister personnellement à l'assemblée ;
— soit remettre une procuration à leur conjoint ou à un autre actionnaire ;
— soit adresser à la société une procuration sans indication de mandataire ;
— soit utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance.

Des formulaires uniques de vote par correspondance ou par procuration sont à la disposition des actionnaires chez Lombard Odier Darier Hentsch Gestion - 8 rue Royale - 75008 PARIS.
La demande d'envoi de ce formulaire doit être adressée chez Lombard Odier Darier Hentsch Gestion, 8 rue Royale - 75008 PARIS, par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard six jours avant la date de réunion.
Le formulaire devra être renvoyé de telle façon que les services de la société puissent le recevoir au plus tard trois jours avant la tenue de cette assemblée.

Le bilan, le compte de résultat, l'annexe et la composition des actifs de la société sont tenus à la disposition des actionnaires chez Lombard Odier Darier Hentsch Gestion - 8 rue Royale - 75008 PARIS.

Le Conseil d'administration.

0703115